

Objet : Convention de partenariat avec la Coopérative Agricole Sud Roussillon pour l'édition 2026 de la course « Les Foulées de Sud Roussillon ».

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

D
E
C
I
S
I
O
N

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-10 et L. 5214-16-I-2°,
Vu la délibération du Conseil de Communauté du 08 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau et au Président dont celle au Président de prendre toute décision concernant les marchés, contrats, conventions d'un montant inférieur à 90 000 euros,
Vu l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière ;
Vu l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière ;
Considérant que dans le cadre de l'organisation de la 6^{ème} édition de la course « Les Foulées de Sud Roussillon », la Communauté de Communes Sud Roussillon recherche des partenaires, c'est-à-dire des entreprises qui pourraient apporter leur soutien par un concours financier ou des dons en nature en contrepartie de la promotion de leur image,
Considérant que la Coopérative Agricole Sud Roussillon souhaite être partenaire de la 6^{ème} édition de ladite course,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec la Coopérative Agricole Sud Roussillon domiciliée 880 Route d'Alénia, RD22 – 66750 SAINT-CYPRIEN et inscrite au RCS de Perpignan sous le n° 409 054 491 00017, une convention de partenariat par laquelle celle-ci s'engage à donner 3 000 € pour contribuer à l'achat de maillot et des légumes produits par leurs soins pour l'organisation d'un repas le soir de l'évènement (tomates, concombres...), en contrepartie de la promotion de son image, de la présence de leur logo sur les maillots et l'attribution d'invitations pour la course, dans le cadre de la 6^{ème} édition des Foulées de Sud Roussillon.

ARTICLE 2 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **- 7 MAI 2026**

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260507-2026-05-24D-AU
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114